

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France



COMMISSION PERMANENTE DU 18 NOVEMBRE 2020

Rapport n° CP 2020-516 :

**INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS - RENFORCEMENT DES PARTENARIATS
POUR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION**

Texte de l'amendement :

Ajout d'un article 3 ainsi rédigé

“ La Région, comme cheffe de file “jeunesse”, s'engage à participer aux réunions tripartites avec l'Etat et la Ville de Paris sur le déménagement du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

La Région étudie si elle peut proposer des locaux pérennes sur le patrimoine régional au CIDJ en prenant en compte la nécessité qu'ils doivent être centraux et facilement accessibles.

Le cas échéant, la Région étudie la prise en charge financière d'une partie du loyer pour le CIDJ.”

Exposé des motifs :

La Région doit être aux côtés du CIDJ

Le CIDJ occupe actuellement 4.000 m² de locaux au 101 quai Branly, locaux dont la Ville de Paris est propriétaire. Dès 2018, la Ville de Paris a manifesté son intention de réaffecter ces locaux dans le cadre du réaménagement de l'environnement dit « Tour Eiffel » en vue de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'échéance donnée pour le déménagement est fixée, depuis cette période, au 31 décembre 2020. Ce qui signifie qu'au 1er janvier 2021, le CIDJ doit avoir déménagé.

Depuis 2018, un signalement a été fait assez clairement à l'Etat concernant ce déménagement à venir. Le Ministre, J-M Blanquer, avait d'ailleurs répondu à la Maire de Paris en juillet 2019 pour annoncer des échanges à venir entre l'Etat et la Ville dans un premier temps. Il y avait eu une réunion entre les services de l'Etat, le cabinet de la Maire et un représentant de l'adjointe à la jeunesse de la Ville de Paris en juillet 2019. Or cette réunion est restée sans réelle suite de la part de l'Etat. Depuis, près d'une dizaine de pistes a été présentée par la direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris pour tester la faisabilité de relogement, dans le parc privé notamment. Sur ces locaux identifiés qui étaient disponibles, le coût financier du loyer aurait été impossible à supporter pour le CIDJ. C'est le principal frein.

La Région s'est désintéressée de la question du déménagement du CIDJ, peut-être en considérant que cela pourrait être une question épineuse pour les municipales parisiennes de 2020 ? Pourtant, jusqu'en 2015, le CIDJ avait une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Région Île-de-France et un financement de 300.000 € dans ce cadre. En 2016, 2017 et 2018, aucun financement régional n'a été

alloué au CIDJ. En 2019, une nouvelle convention triennale a été initiée à hauteur de 150 000 €, hors soutien via des appels à projets. Le manque de soutien régional au CIDJ depuis 2016 est de 1 175 000 € pour cette structure, si la convention triennale avait été reconduite à la même hauteur qu'auparavant.

La Région doit désormais assumer son chef de filat "jeunesse" et participer aux réunions tripartites sur le devenir du CIDJ aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris. La participation doit être politique et non déléguée aux services qui n'ont comme seul mandat de dire que la Région ne fera rien de plus. La position de la région ne peut raisonnablement pas être celle retranscrite dans la presse qui se dit "surprise" d'une question sur laquelle elle a été alertée depuis plusieurs années ou par des voeux de conseils d'arrondissement de Paris qui déforment les termes du débat et ne solutionnent rien pour le CIDJ.

Alors que la Présidente de Région assure que la "génération Covid-19 ne doit pas être une génération sacrifiée" ne pas mobiliser les moyens régionaux pour trouver une solution immobilière et financière pour que le CIDJ puisse continuer d'assurer ses missions serait une aberration politique. Il faut en concertation avec l'Etat et la Ville de Paris trouver une solution pérenne et soutenable pour le CIDJ, pour ses salariés et pour les nombreux jeunes qu'il accueille, informe et soutient.

C'est le sens de cet amendement.

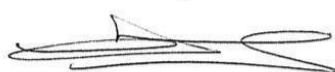
Céline MALAISÉ



Maxime des GAYETS



Ghislaine SENÉE



Eddie AÏT

